

Infos SST

ENTREPRISES

Prévention

FOCUS COVID-19

Problèmes de santé, financiers, perte de débouchés, solitude et isolement font partie des dérèglements constatés liés à la crise sanitaire et aux mesures de confinement.

Le COVID-19, toujours présent, incite la MSA à innover et apporter des solutions en matière de prévention et de sécurité pour le bien de tous.

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne vous accompagne et vous conseille en cette période de crise sanitaire.

Le point de vue médical

La maladie se transmet par les gouttelettes (sécrétions invisibles projetées lors d'éternuements ou de toux) lors d'un contact étroit avec une personne infectée : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre lors d'une toux, d'un éternuement ou d'une discussion en l'absence de mesures de protection.

Un des autres vecteurs privilégiés de la transmission du virus est le contact des mains non lavées par l'intermédiaire des contacts mains et visage. C'est pourquoi **les gestes barrières et les mesures**

de distanciation sociale sont indispensables pour se protéger de la maladie.

Quelques rappels :

- Se laver les mains, avec de l'eau et du savon
- La solution hydroalcoolique est à limiter, ne pas l'utiliser plus de 5 fois d'affilée
- Porter un masque lorsque la distanciation sociale n'est pas possible
- Changer de masque toutes les 4 heures
- Jeter ou laver son masque après usage

Nos consignes de prévention face au virus par filière

En fonction des activités agricoles, des consignes sanitaires spécifiques sont à respecter. **Les équipes de Santé Sécurité au Travail de la MSA mettent à votre disposition des fiches reprenant toutes les recommandations** pour bien se protéger.



Pour en savoir + utiliser le FLASH CODE
ou consulter les fiches sur ssa.msa.fr



Attention : Toutes les mesures de prévention contre le virus COVID-19 **ne doivent pas faire oublier les autres risques liés aux chantiers** (risque animal, risque machine, chutes de hauteur, manutentions...).

AGENDA 2020

◆ Sommet de l'élevage

7, 8 et 9 octobre 2020
Grande Halle d'Auvergne
Cournon-d'Auvergne

CONTACTEZ-NOUS !

SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DE LA MSA AUVERGNE :

◆ ALLIER : 04 70 35 36 91

◆ CANTAL : 04 71 64 41 85

◆ HAUTE-LOIRE : 04 71 07 15 07

◆ PUY-DE-DÔME : 04 73 43 76 54

FOCUS COVID-19

► Nos aides financières exceptionnelles COVID-19

Nos aides concernent **tout investissement permettant de respecter les règles de distanciation**, les **gestes barrières** et les **consignes liées au COVID-19** tout en facilitant l'activité.

Attention : Ne sont pas concernés par cette aide, les **EPI** (équipements de protection individuelle, tels que : masques, gants...) et les **consommables** (gel hydroalcoolique, lingettes...).

À savoir : Dans un investissement global, **seule la part présentant un intérêt manifeste pour la prévention**, sur appréciation du Conseiller en prévention, **sera prise en compte pour la détermination de l'aide**.

Quelques exemples : équipement de distanciation et de signalétique, aménagement et rénovation des sanitaires, vestiaires, salle commune, zone de travail, mécanisation des activités de nettoyage, aspirateurs filtres HEPA minimum, location d'outils de travail pour limiter le partage de matériel, etc.

► Comment s'applique le financement ?

50 % de la dépense Hors Taxe, plafonnée à 1 000 ou 2 000 € selon le montant de l'investissement.
Sous réserve des budgets disponibles.



Contactez le service SST de votre département pour votre demande et/ou pour plus de précisions.

Allier : **04 70 35 36 91**

Cantal : **04 71 64 49 90**

Haute-Loire : **04 71 07 15 08**

Puy-de-Dôme : **04 73 43 76 54**

par email : contactsst.blf@auvergne.msa.fr

Zoom sur...

L'ACCOMPAGNEMENT SST RELATIF À LA PROLONGATION DES ACTIVITÉS AGRICOLES (ateliers de transformation)

De nouvelles formes de sociétés de transformations apparaissent en agriculture dans le cadre de la diversification de l'activité principale agricole.

Le travail de conseil de l'expert-comptable auprès des ressortissants du régime agricole est d'apporter les solutions pour la structuration des nouvelles activités. Cependant il est nécessaire que le chef d'exploitation ou membre de la société rappelle à son tiers déclarant, le maintien de l'affiliation de ces nouvelles structures au régime agricole dans le cadre du prolongement de l'exploitation.

Pour rappel, la force de la MSA est son guichet unique :

- pour les salariés de ces sociétés et les membres de leur famille : prestations Santé, Famille, Retraite, Action Sanitaire et Sociale
- pour l'ensemble des obligations employeurs : déclaration relative à la prolongation sociale, accident du travail, Santé Sécurité Travail.

► Le service SST de la MSA Auvergne

Ses objectifs : Le travail en équipe pluridisciplinaire du service Santé Sécurité au Travail (médecin du travail, infirmier(ère) de santé au travail et conseiller(ère) en prévention, assistant(e)) est principalement axé sur :

- La **prévention des accidents** et les maladies professionnelles
- L'**amélioration des conditions de travail** des ressortissants agricoles.

Ses missions : former, informer et accompagner les ressortissants agricoles. Missions de prévention et de conseil afin d'**éviter toute altération de la santé** et de **préserver la sécurité des travailleurs** à leur travail.

► Ses accompagnements par les Médecins et Infirmier(ères) du travail (Actions collectives et individuelles) :

- **Visites médicales** des salariés (embauche, saisonnier, reprise après arrêt de travail, pré-reprise, à la demande du salarié ou de l'employeur)
- **Actions de santé au travail sur le terrain** (visite d'entreprise, étude de poste, participation au comité social et économique des entreprises, réalisation de la fiche entreprise ...)
- Mobilisation des partenaires en interne et en externe pour **études de maintien dans l'emploi** d'exploitants rencontrant des problèmes de santé.

Quelques exemples :

- Action dans une cave d'affinage de fromage : afin de préserver la santé d'un salarié par rapport à l'inhalation de moisissures ; réalisation d'une **étude de poste** : proposition d'une **ventilation de la cave**, mise en place d'un **équipement individuel** pour le salarié (masque adapté à cette volatilité des moisissures)
- Suite à une visite médicale de reprise après maladie avec le médecin du travail : réalisation d'**étude de poste** avec le conseiller(ère) en prévention et un infirmier(ère) pour **aménager le poste de travail pour le maintien dans l'emploi**, accompagnement AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) si besoin.
- Mise en place d'**action au sein de la filière Jardins Espaces Verts** : journée technique avec atelier : différents risques abordés (chimique, chute de hauteur...), démonstration de matériel.

► La Spécificité de l'accompagnement en Santé Sécurité au Travail

EN CHIFFRE

85

c'est le nombre d'accompagnements sur des projets significatifs (création de bâtiments, reconversion, grosses modifications organisationnelles ou structurelles...) réalisés au sein d'exploitations et d'entreprises durant l'année 2019

Le rôle du Service Santé Sécurité au Travail est d'apporter des conseils aux ressortissants agricoles avant un projet d'investissement (organisation du travail, conception ou réaménagement de bâtiment, acquisition de matériel...) afin d'anticiper les besoins fonctionnels futurs (espace, organisation du travail, flux...) et ainsi de gagner en performance.

Quelques exemples :

- **diagnostic ergonomique** réalisé au sein de la filière AOP Salers et réalisation en cours d'un livrable sur les repères de conception d'une fromagerie.
- accompagnement à la **conception d'un atelier** de transformation de fromages à pâte persillée.

► L'accompagnement à la conception des locaux et maintien en santé des travailleurs (Prévention primaire)

Il est important de solliciter le service SST le plus en amont possible du projet afin d'intégrer tous les enjeux (santé sécurité au travail, productivité, qualité...) tels que :

- **Adapter le travail** à l'homme afin d'éviter les contraintes et régulations coûteuses pour la santé de l'opérateur (ex : limiter les allers-retours entre un plan de travail et la zone de stockage, limiter les tâches de conditionnement/reconditionnement...), **limiter la mise en danger** au cours des activités...

- **Réfléchir aux besoins fonctionnels en termes d'organisation**, flux, diminution des contraintes physiques et cognitives des travailleurs (aménagement du stockage en cave d'affinage), **imaginer les impacts organisationnels** à mettre en place avec les salariés...

- **Aider à la réalisation** du cahier des charges (ou à son enrichissement).

- **Éviter les surcoûts** éventuels liés aux investissements de correction.

- **Prioriser les actions**, les choix.

- **Accompagner l'autoconstruction**, inclure notamment les aléas liés à la planification d'activités méconnues, aux délais d'approvisionnement, gestion du chantier...

- **Améliorer la productivité** de l'entreprise.

► EN IMAGES :

Des situations que les conseillers SST ont accompagnées



◀ Dans cette laiterie, l'accompagnement de la SST a permis **l'aménagement d'un accès sécurisé** au chapeau de la cuve, permettant ainsi de travailler en toute sécurité.



▶ Dans cette miellerie, le service SST a accompagné l'aménagement des nouveaux locaux et **le travail est aujourd'hui optimisé et sécurisé.**

Des situations que les conseillers SST peuvent accompagner



◀ **La situation de travail est nuisible pour la santé de cette personne**, le plan de travail n'est pas adapté à sa taille (trop haut et trop profond). Elle s'est créée un « marche pied » maison qui la place du coup, trop haute et qui l'oblige à être penchée en permanence.



▶ Ici nous sommes chez un maraîcher où un projet est en cours d'accompagnement. **Les flux ne sont pas bien maîtrisés** et les postes de travail sont encombrés.



JEUDI 20 FÉVRIER 2020

Le service Santé Sécurité au Travail de la MSA Auvergne a organisé, le 20 février dernier, au lycée Agricole du Breuil-sur-Couze (63), une journée dédiée aux professionnels de la filière Jardins-Espaces-Verts.



Accompagnée par de nombreux partenaires, grandes marques et équipementiers, l'équipe MSA proposait aux participants de naviguer à travers les ateliers pour découvrir ou redécouvrir les techniques et outils pour améliorer leurs conditions de travail.

Après une introduction sous le signe de la prévention primaire, place à la découverte des nombreux ateliers : du travail en hauteur à la formation montage-démontage d'un échafaudage en passant par le risque chimique, tous les sujets abordés ont fait l'objet d'explications et de démonstrations nécessaires à la sensibilisation et l'apprentissage de la prévention.

La grande majorité des participants interrogés ont estimé avoir appris de nouvelles informations dans ce domaine et la plupart sont repartis en souhaitant intégrer ces éléments dans la pratique de leur métier au quotidien. Ils feront appel au service SST dans les mois à venir pour les accompagner dans leur projet.

Cette manifestation, inédite pour cette filière en Auvergne, a rencontré un grand succès auprès des professionnels puisque 47 entreprises ont participé à cette journée avec un total de 85 participants.

Une réussite pour cette première édition qui a fait l'unanimité auprès de tous.

